


Informations de base	
2022/2051(INL) INL - Procédure d'initiative législative	Procédure terminée
Projets du Parlement européen tendant à la révision des traités Subject 8.10 Révision des Traités, conférences intergouvernementales	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles		SIMON Sven (EPP)	17/05/2022
			BISCHOFF Gabriele (S&D)	17/05/2022
			VERHOFSTADT Guy (Renew)	17/05/2022
			FREUND Daniel (Greens/EFA)	17/05/2022
			SCHOLZ Helmut (The Left)	17/05/2022
			Rapporteur(e) fictif/fictive	
			SARYUSZ-WOLSKI Jacek (ECR)	
			ANNEMANS Gerolf (ID)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		VAUTMANS Hilde (Renew)	11/05/2022
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets		UŠAKOVŠ Nils (S&D)	17/05/2022
	CONT Contrôle budgétaire		HOHLMEIER Monika (EPP)	27/09/2022
ECON Affaires économiques et monétaires		MARQUES Margarida (S&D)	12/07/2022	
EMPL Emploi et affaires sociales		Président au nom de la commission PĪSLARU Drago (Renew)	12/07/2022	

	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	Président au nom de la commission CANFIN Pascal (Renew)	17/10/2022
	ITRE Industrie, recherche et énergie	Président au nom de la commission BUOI Cristian-Silviu (EPP)	17/05/2022
	AGRI Agriculture et développement rural	LINS Norbert (EPP)	27/06/2022
	CULT Culture et éducation	FARRENG Laurence (Renew)	14/07/2022
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando (S&D)	05/09/2022
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	GÁLVEZ Lina (S&D)	01/09/2022
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	VON DER LEYEN Ursula	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/06/2022	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
25/10/2023	Vote en commission		
07/11/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0337/2023	Résumé
21/11/2023	Débat en plénière	CRE link	
22/11/2023	Décision du Parlement	T9-0427/2023	Résumé
22/11/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2051(INL)
Type de procédure	INL - Procédure d'initiative législative
Nature de la procédure	Initiative législative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 87
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/9/09208

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE736.378	08/09/2022	
Amendements déposés en commission		PE736.669	30/09/2022	
Avis de la commission	CULT	PE735.503	05/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE735.624	12/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE736.691	13/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE736.533	17/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE737.484	25/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE738.602	11/11/2022	
Avis spécifique	EMPL	PE735.788	02/12/2022	
Avis de la commission	AFET	PE735.826	02/12/2022	
Avis de la commission	FEMM	PE736.540	06/12/2022	
Amendements déposés en commission		PE739.796	14/12/2022	
Amendements déposés en commission		PE740.740	17/01/2023	
Avis spécifique	ITRE	PE740.662	24/01/2023	
Avis spécifique	ENVI	PE737.338	24/01/2023	
Avis spécifique	CONT	PE742.305	31/01/2023	
Avis de la commission	AGRI	PE734.266	01/02/2023	
Avis de la commission	ECON	PE736.556	02/02/2023	
Avis de la commission	LIBE	PE736.602	10/02/2023	
Avis de la commission	BUDG	PE739.657	13/02/2023	
Projet de rapport de la commission		PE746.741	22/08/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.742	05/10/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.699	05/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0337/2023	07/11/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0427/2023	22/11/2023	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	18/12/2023	Institut Jean Monnet CesUE
SIMON Sven	Rapporteur(e)	AFCO	08/11/2023	Deutscher Forstwirtschaftsrat
BISCHOFF Gabriele	Rapporteur(e)	AFCO	06/09/2023	JEF Europe

FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	27/02/2023	Jacques Delors Centre Berlin
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	30/11/2022	European Movement International
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	29/11/2022	Alliance4Europe gGmbH
DELBOS-CORFIELD Gwendoline	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	FEMM	14/11/2022	Organisation Intersex International Europe e. V.
ANGEL Marc	Rapporteur(e) fictif/fictive	PETI	25/10/2022	European Movement International
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	25/10/2022	European Policy Centre
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	27/09/2022	Union of European Federalists
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	26/09/2022	Centre for European Policy Studies Stiftung Wissenschaft und Politik
BISCHOFF Gabriele	Rapporteur(e)	AFCO	23/09/2022	ifok GmbH
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	28/08/2022	Pulse of Europe

Autres membres

Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
MACMANUS Chris	21/11/2023	Permanent Representation of Ireland to the European Union

Projets du Parlement européen tendant à la révision des traités

2022/2051(INL) - 22/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 291 voix pour, 274 contre et 44 abstentions, une résolution sur les projets du Parlement européen tendant à la révision des traités.

Les députés estiment que la révision des traités est nécessaire dans l'intérêt de tous les citoyens de l'Union, étant donné qu'elle vise à remodeler l'Union de manière à accroître sa capacité à agir, ainsi que sa légitimité démocratique et son obligation de rendre compte. Elle devrait permettre à l'Union de relever plus efficacement les défis géopolitiques.

Le cadre institutionnel de l'Union et, en particulier, son processus décisionnel, notamment au sein du Conseil, sont à peine adéquats pour une Union comptant 27 États membres. La perspective d'élargissements futurs rend inévitable la révision des traités.

La conférence sur l'avenir de l'Europe a achevé ses travaux et présenté ses conclusions. Ces dernières contiennent 49 propositions et 326 mesures, dont beaucoup ne peuvent être mises en œuvre qu'après révision des traités.

Le Parlement a demandé une nouvelle fois **la révision du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**. Il a invité le Conseil à soumettre au Conseil européen, immédiatement et sans délibération, les projets développés dans sa résolution. Il a demandé au Conseil européen de **convoquer dès que possible une Convention** conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48, paragraphes 2 à 5, du traité sur l'Union européenne.

Les modifications proposées aux traités concernent les questions suivantes :

Réformes institutionnelles

- **réformer le processus décisionnel** au sein de l'Union, afin de mieux refléter un système bicaméral, en donnant davantage de compétences au Parlement européen;
- renforcer la capacité d'action de l'Union, en augmentant considérablement le nombre de domaines dans lesquels les actions sont décidées par un **vote à la majorité qualifiée** et selon la procédure législative ordinaire;
- permettre au Parlement d'obtenir le **droit d'initiative législative**, en particulier le droit d'introduire, de modifier ou d'abroger le droit de l'Union, et de devenir colégislateur pour l'adoption du cadre financier pluriannuel;
- permettre au président de la Commission européenne (rebaptisée «exécutif européen»), de choisir les commissaires en fonction des préférences politiques, tout en garantissant l'équilibre géographique et démographique;
- fixer la taille de l'exécutif à 15 membres au maximum, ceux-ci étant choisis parmi les ressortissants des États membres selon un système de rotation strictement égale, et nommer des sous-secrétaires parmi les ressortissants des États membres qui n'ont pas de ressortissant représenté au collège;
- rendre le Conseil plus transparent, en lui imposant de publier ses positions qui font partie du processus législatif normal, et d'organiser un débat public sur les positions du Conseil;

- faire en sorte que la composition du Parlement européen devienne une compétence du Parlement, sous réserve de l'approbation du Conseil;
- renforcer les instruments de participation des citoyens au processus décisionnel de l'Union dans le cadre de la démocratie représentative.

Compétences

- établir une **compétence exclusive** de l'Union pour l'environnement et la biodiversité ainsi que pour les négociations sur le changement climatique;
- établir des **compétences partagées** sur les questions de santé publique et la protection et l'amélioration de la santé humaine, en particulier les menaces transfrontalières pour la santé, la protection civile, l'industrie et l'éducation, en particulier lorsqu'il s'agit de questions transnationales telles que la reconnaissance mutuelle des diplômes, des grades, des compétences et des qualifications;
- développer **davantage les compétences partagées** de l'Union dans les domaines de l'énergie, des affaires étrangères, de la sécurité extérieure et de la défense, de la politique des frontières extérieures dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, et des infrastructures transfrontalières.

Subsidiarité

- porter à 12 semaines le délai pour les procédures de «carton jaune»;
- introduire un mécanisme de «carton vert» pour les propositions législatives émanant des parlements nationaux ou régionaux dotés de pouvoirs législatifs, afin que le droit de l'Union réponde mieux aux besoins locaux.

État de droit

- renforcer et réformer la procédure prévue à l'article 7 du traité UE en ce qui concerne la protection de l'État de droit en mettant fin à l'unanimité, en introduisant un délai clair et en faisant de la Cour de justice le juge des violations;
- habiliter le Parlement à porter les cas de non-respect des traités devant la Cour de justice.

Politique étrangère, de sécurité et de défense

- les décisions sur les sanctions, les étapes intermédiaires du processus d'élargissement et d'autres décisions de politique étrangère seraient prises par le vote à la majorité qualifiée;
- une union de défense comprenant des unités militaires, une capacité permanente de déploiement rapide, sous le commandement opérationnel de l'Union devrait être établie;
- la passation conjointe de marchés et le développement des armements devraient être financés par l'Union au moyen d'un budget spécifique soumis à la codécision et au contrôle du Parlement.

Le Parlement a également recommandé ce qui suit :

- l'élaboration d'objectifs et de normes communs pour une éducation qui promeut les valeurs démocratiques et l'état de droit, ainsi que les compétences dans les domaines numérique et économique;
- la promotion des valeurs démocratiques, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la durabilité, ainsi que les investissements étrangers, la protection des investissements et la sécurité économique devraient relever de la politique commerciale commune;
- l'extension de la protection contre les discriminations aux questions de genre, d'origine sociale, de langue, d'opinions politiques et d'appartenance à une minorité nationale;
- l'ajout de la protection du climat et de la biodiversité aux objectifs de développement durable de l'Union;
- la création d'une union européenne de l'énergie intégrée;
- des normes communes pour les visas de longue durée et les titres de séjour, afin de prévenir la vente et les abus en matière de citoyenneté et de résidence, ainsi que le renforcement de la politique commune de l'Union en matière d'immigration;
- la fixation par l'Union d'indicateurs communs pour les systèmes de santé.

Projets du Parlement européen tendant à la révision des traités

2022/2051(INL) - 07/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires constitutionnelles a adopté un rapport d'initiative législative de Guy VERHOFSTADT (Renouveau, BE), Sven SIMON (PPE, DE), Gabriele BISCHOFF (S&D, DE), Daniel FREUND (Verts/ALE, DE), Helmut SCHOLZ (La Gauche, DE) sur les projets du Parlement européen tendant à la modification des traités.

Ce rapport fait suite à la résolution du Parlement du 9 juin 2022 sur la demande d'une Convention pour la révision des traités. Il réitère l'appel du Parlement à la modification des traités et invite le Conseil à soumettre immédiatement et sans délibération les propositions du Parlement au Conseil européen. En outre, il invite le Conseil européen à convoquer une Convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48, paragraphes 2 à 5, du traité sur l'Union européenne (TUE), dans les plus brefs délais. Les traités actuels sont entrés en vigueur le 1er décembre 2009.

Les propositions contenues dans le présent rapport visent à remodeler l'Union de manière à accroître sa capacité d'action et à renforcer sa légitimité démocratique et sa responsabilité.

Le 9 mai 2022, la Conférence sur l'avenir de l'Europe a achevé ses travaux et présenté ses conclusions. Ces conclusions contiennent 49 propositions et 326 mesures. Le Parlement européen s'est félicité des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe du 9 mai 2022 et a noté que plusieurs des propositions de la Conférence nécessitent des modifications des traités.

Les modifications proposées aux traités concernent les questions suivantes :

Réformes institutionnelles

- réformer le processus décisionnel dans l'Union afin qu'il reflète plus fidèlement un système bicaméral en renforçant les pouvoirs du Parlement européen et en modifiant le mécanisme de vote au sein du Conseil;
- renforcer la capacité d'action de l'Union en augmentant considérablement le nombre de domaines dans lesquels les actions sont décidées par le **vote à la majorité qualifiée** (VMQ) et par la procédure législative ordinaire (PLO);
- permettre au Parlement d'obtenir le **droit d'initiative législative**, en particulier le droit d'introduire, de modifier ou d'abroger le droit de l'Union, et de devenir colégislateur pour l'adoption du cadre financier pluriannuel;
- introduire un référendum européen sur les questions relatives aux actions et aux politiques de l'Union; les députés demandent le renforcement des instruments de participation des citoyens au processus décisionnel de l'UE dans le cadre de la démocratie représentative.

Compétences

- établir une compétence exclusive de l'Union pour l'environnement et la biodiversité ainsi que pour les négociations sur le changement climatique;
- établir des compétences partagées sur les questions de santé publique et la protection et l'amélioration de la santé humaine, en particulier les menaces transfrontalières pour la santé, la protection civile, l'industrie et l'éducation, en particulier lorsqu'il s'agit de questions transnationales telles que la reconnaissance mutuelle des diplômes, des grades, des compétences et des qualifications;
- développer davantage les compétences partagées de l'Union dans les domaines de l'énergie, des affaires étrangères, de la sécurité extérieure et de la défense, de la politique des frontières extérieures dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, et des infrastructures transfrontalières.

Subsidiarité

- porter à 12 semaines le délai pour les procédures de «carton jaune»;
- introduire un mécanisme de «carton vert» pour les propositions législatives émanant des parlements nationaux ou régionaux dotés de pouvoirs législatifs, afin que le droit de l'Union réponde mieux aux besoins locaux.

État de droit

- renforcer et réformer la procédure prévue à l'article 7 du traité UE en ce qui concerne la protection de l'État de droit en mettant fin à l'unanimité, en introduisant un délai clair et en faisant de la Cour de justice l'arbitre des violations.

Politique étrangère, de sécurité et de défense

- les décisions sur les sanctions, les étapes intermédiaires du processus d'élargissement et d'autres décisions de politique étrangère seraient prises par le vote à la majorité qualifiée;
- établir une union de défense comprenant des unités militaires, une capacité permanente de déploiement rapide, sous le commandement opérationnel de l'Union;
- les achats communs et le développement des armements devraient être financés par l'Union au moyen d'un budget spécifique soumis à la codécision et au contrôle du Parlement.

Marché unique, économie et budget

- renforcer l'utilisation du VMQ pour les décisions relatives à la fiscalité directe et indirecte;
- établir le cadre financier pluriannuel pour une période de cinq ans.

Politique énergétique

- création d'une union européenne intégrée de l'énergie.

Espace de liberté, de justice et de sécurité

- Europol devrait recevoir des compétences supplémentaires soumises à un contrôle parlementaire.

Migration

- exigence de normes minimales communes pour l'acquisition de la citoyenneté de l'Union par les ressortissants de pays tiers, ainsi que de normes communes pour les visas de longue durée et les permis de séjour afin d'empêcher la vente et l'abus de la citoyenneté et de la résidence.